

Bilan des trois premières années de mise en œuvre

Bilan du déploiement des actions de formations à destination des aidants familiaux de 2014 à 2016 Plan Autisme 2013-2017 – Fiche action 23 Nora Giezek (GNCRA)

Un accord-cadre a été signé entre la CNSA et l'ANCRA afin de déployer dans l'ensemble des régions, comme le prévoit le Plan Autisme 2013-2017 dans sa mesure 23, une formation destinée à offrir les connaissances et les outils permettant aux aidants familiaux de faire face au quotidien, de disposer de repères et d'informations fiables, de connaître leurs droits et de faciliter leurs démarches.

Le programme d'action national a retenu deux types de formations collectives susceptibles de répondre aux besoins repérés des aidants familiaux :

- *des actions généralistes visant à permettre aux aidants familiaux d'acquérir certains repères et outils pour répondre au quotidien, aux particularités et aux besoins de leurs proches avec TSA*
- *des actions ciblées organisées selon des thématiques spécifiques et/ou des temporalités liées aux parcours des personnes. Elles doivent aider les aidants familiaux à faire face, au quotidien, à des questions particulières en leur apportant des éléments d'information, de connaissance et de compréhension relatifs à ces questions.*

Nous nous proposons de présenter le bilan de ces trois années de mise en œuvre sur le territoire national.

Trois appels à projet ont été lancés pendant cet accord-cadre pour couvrir les années 2014, 2015 et 2016. L'objectif de déploiement progressif sur le territoire de ce dispositif a été atteint. Le nombre de CRA mettant en place des actions de formation à destination des aidants familiaux est passé de sept à vingt-deux en trois ans. Le volume de formation dispensé a plus que triplé durant les années couvertes par cet accord-cadre, passant ainsi de 801 heures pour 557 aidants en 2014 à 2990 heures pour 1915 aidants en 2016.

La dimension collégiale visée a été effective tant au niveau national que régional à toutes les étapes grâce à une participation effective des représentants des associations de familles aux instances de pilotage, à la co-élaboration des programmes de formation, à l'animation des journées de formation en tant que parents-témoins.

Plus de 60% des aidants familiaux déclarent assister pour la première fois à une formation sur les TSA. Les personnes formées dans ce cadre n'ont donc pas habituellement accès à ce type de dispositif.

L'accompagnement de ces projets a permis une montée en compétences des CRA sur l'ingénierie de formation et l'organisation d'un dispositif régional de formation. Les CRA proposent de plus en plus des formats d'action novateurs : formation sur tout un week-end accueillant les personnes atteintes de TSA et les aidants familiaux (leurs frères et sœurs, leurs parents, etc.), un programme de formation dans lequel les aidants ont le choix entre plusieurs thématiques, l'homogénéisation des groupes selon des critères définis (âge de la personne avec TSA, type de diagnostic, temps écoulé depuis le diagnostic, etc.), l'organisation d'une journée à distance de la dernière session de formation afin que les aidants aient un retour à plus long terme sur les thèmes abordés, etc.